

**ASSOCIATION CANTONALE
FRIBOURGEOISE
DES CADETS MUSIENS**

Assemblée extraordinaire des délégués de
l' ACFCM du 09 février 1980 à Châtonnaye

Convoqués : Les Présidents et Directeurs de chaque section

| | | |
|-----------------|---------------|---------------------------|
| <u>Présence</u> | Autigny : 2 | Fribourg Concordia : 1 |
| | Bulle ES : 1 | Fribourg Col. St. Mi: --- |
| | Broc : excusé | Romont : 2 |
| | Châtonnaye 2 | Sâles : -- |
| | Le Crêt : 2 | Siviriez : 1 |
| | | Echarlens : 1 |

I

Le Président ouvre l'assemblée en saluant tout le monde et désigne deux scrutateurs en les personnes de M. Giroud et M. Kolly.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire pour la lecture du procès verbal de la dernière assemblée des délégués qui s'était tenue à Sâles le 11 novembre 1979.

Suite à la lecture du procès verbal, M. Barbey nous informe qu'il a pris contact avec M. Ch. H. Bovet et que celui-ci lui a promis que les cotisations seraient réglées d'ici peut.

Admission

M. Barbey, Président, nous donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de la Fanfare des cadets de Vuisternens-dvt-Romont, par laquelle elle nous demande son adhésion au sein de notre Association Cantonale. La discussion est ouverte et l'assemblée l'accepte à l'unanimité par acclamation, La parole est donnée au représentant de Vuisternens-dvt-Romont, qui était invité comme auditeur de notre assemblée.

III

Fête cantonale des cadets 1980 à Châtonnaye

Avant de donner la parole au Président d'organisation de la Fête de Châtonnaye, M. Fragnière, M. Barbey nous fait part d'une remarque faite par un membre du comité d'organisation de la Fête cantonale de chant de Châtel-St-Denis dans laquelle il désapprouvait la fixation de deux Fête cantonale en même temps et qu'il faudrait à l'avenir une coordination pour la fixation des fêtes cantonales. Une entente existe entre l'Assoc. Cant. des musiques et l'Ass. cant. de gym et l'assoc. cant. de chant pour la fixation des fêtes. Ne faisant pas partie d'aucune de ces associations nous pouvons que constater avec regret que s'étaient à ces associations de prendre contact avec nous

**ASSOCIATION CANTONALE
FRIBOURGEOISE
DES CADETS MUSIENS**

pour trouver un arrangement et ceci bien avant que la date de la fête soit tombée, et fait à remarquer, Châtonnaye a fixé sa date bien avant Châtel-St-Denis.

La parole est donnée au PO M. Fragnière qui nous transmet les salutations du comité d'organisation et nous informe sur le déroulement qui se prépare et nous communique les noms des membres du comité d'organisation avec leurs fonctions ainsi que le programme de la fête dans son ensemble, son discours est applaudi par toute l'assemblée.

M. Barbey demande à M. Fragnière pour quelle raison le CO a choisi M. Jean Daetwyler comme juri étant donné que le règlement de fête prévoit de prendre exclusivement des directeurs ou des experts du canton. M. Fragnière répond que le choix s'est porté sur M. Daetwyler pour deux raisons. La première étant donnée la proximité de la fête cantonale des musiques à Treyvaux, les directeurs de notre canton sont assez mis à contribution par le travail de préparation de sa société. La deuxième M. Daetwyler est par des personnes du village est que s'est quand même un honneur d'être jugé par un homme comme M. Daetwyler, les enfants s'en souviendront longtemps.

La parole est ensuite donnée à M. B. Schmid, responsable de la partie musicale de la fête. 7 sections se sont inscrites jusqu'à ce jour, le Collège St. Michel s'excuse par une lettre dans laquelle il justifie son absence à la fête étant donné qu'elle tombe parallèlement avec les examens de bac.

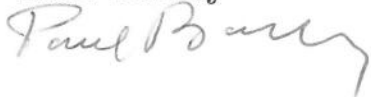
IV Cours de perfectionnement

Le Cours aura lieu mais le lieu reste à définir, en ces mots M. B. Schmid Président de la commission de musique et chef de camp des cours de perfectionnement ouvre la discussion et insiste sur le fait que les jeunes participants doivent s'entraîner tous les jours à la maison et que les présidents présents n'oublient pas de donner les partitions à leurs directeurs. Pour cette année les moniteurs ont été contactés et sur leur collaboration nous pouvons compter ainsi que sur la collaboration des cuisinières qui n'ont plus besoins de prouver leurs capacités. Un aperçu du programme du cours est donné et les dernières recommandations à faire aux jeunes participants. *ainsi que*

Le Président M. Barbey, lève l'assemblée il est 15H00

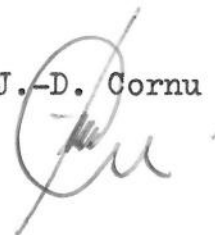
Le Président

Paul Barbey



Le Secrétaire

J.-D. Cornu



ASSOCIATION CANTONALE
FRIBOURGEOISE
DES CADETS MUSICIENS

Billens, date du timbre postal 80

Monsieur le Président,

Vous êtes convoqué en assemblée ordinaire des délégués (2 par section) pour le dimanche 16 novembre 1980, à 1400 heures, au Café de la Croix Blanche à Châtonnaye.

TRACTANDA :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport du président.
4. Rapport du président de la commission de musique.
5. Rapport du caissier et de la Société vérificatrice des compte et approbation des comptes.
6. Fixation de la cotisation annuelle et acceptation du budget.
7. Admissions et démissions, exclusions.
8. Election du président et du comité cantonal et de la commission musicale sur proposition du comité.
9. Nomination de la section vérificatrice des comptes.
10. Fête cantonale de Châtonnaye 1980.
11. Fixation de la date et du lieu de la prochaine fête cantonale.
12. Cours de perfectionnement.
13. Propositions du comité et des sections.
14. Divers.

A cette occasion, il sera encaissé la cotisation annuelle. Veuillez nous communiquer l'effectif de votre section au 1er novembre 1980.

Pour des raisons d'organisation nous aurions aimé savoir pour le jour de l'assemblée, le nombre de cadets que vous inscrirez pour le prochain cours de perfectionnement qui se déroulera les 21 au 24 avril 1981. (garçons ou filles) Merci d'avance de votre compréhension.

Le comité